

CONTRAT D'ENTRETIEN

Entretien annuel chaudière

TITULAIRE DU CONTRAT

Marie Dupont

12 rue des Lilas

69001 Lyon

Tél : 06 11 22 33 44

Email : marie.dupont@email.fr

DÉTAILS DU CONTRAT

Date de début	15/01/2024	Date de fin	14/01/2025
Durée	12 mois	Renouvellement	Tacite reconduction
Préavis résiliation	30 jours	Mode de paiement	Carte bancaire

ÉQUIPEMENT COUVERT

Chaudière gaz

Saunier Duval ThemaPlus Condens F25

N° série : SD-2019-45678

Puissance : 25 kW

PRESTATIONS INCLUSES

PRESTATION	QTÉ	INCLUS
Visite d'entretien annuel Contrôle complet de la chaudière gaz, conforme à l'arrêté du 24 juillet 2020	1	Inclus
Mesures de combustion et de rendement Analyse des fumées, contrôle du monoxyde de carbone, attestation remise au client	1	Inclus
Nettoyage du corps de chauffe et du brûleur	1	Inclus

PRESTATION	QTÉ	INCLUS
Dépannage prioritaire sous 48 h Déplacement offert, main-d'œuvre de dépannage facturée séparément	1	Inclus

TARIFICATION

Prix annuel HT

165,00 €

Fréquence : Annuel

TVA applicable

TVA 10 % - travaux d'entretien sur logement de plus de 2 ans (art. 279-0 bis du CGI)

Prix TTC estimé : 181,50 €

Obligations réglementaires

- Entretien annuel obligatoire des chaudières 4-400 kW (Décret n°2009-649 + arrêté du 15/09/2009)
- Entretien des PAC : annuel pour puissances supérieures à 70 kW, biennal entre 4 et 70 kW (Arrêté du 24/07/2020)
- Attestation d'entretien remise au client dans un délai maximal de 15 jours (Art. R224-41-9 du Code de l'énergie - arrêté du 15/09/2009)

Exclusions du contrat

- Dommages résultant d'actes de vandalisme, de négligence ou de mauvaise utilisation
- Dommages causés par le gel si locaux non maintenus hors gel
- Défauts préexistants non signalés lors de l'état des lieux
- Interventions par des tiers non autorisés
- Pièces non standard ou obsolètes non disponibles
- Travaux de mise en conformité réglementaire imposés par nouvelles normes
- Dommages électriques (foudre, surtensions)
- Fourniture du combustible et de l'énergie

Composantes obligatoires de l'entretien annuel

Conformément au décret n°2009-649 et à l'arrêté du 24/07/2020, l'entretien comprend :

- Vérification et nettoyage du corps de chauffe et du brûleur
- Mesure du rendement de combustion et des émissions polluantes (CO, CO₂)
- Contrôle des organes de sécurité et de régulation
- Vérification de l'étanchéité des circuits (combustible et fumées)
- Évaluation des performances énergétiques et conseils personnalisés

Tacite reconduction (Loi Chatel - art. L215-1 du Code de la consommation)

Le présent contrat est reconductible tacitement par périodes successives d'un an. Conformément à l'article L215-1 du Code de la consommation, le prestataire informera le client par écrit, au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant la date de reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat. À défaut d'information dans ce délai, le client pourra résilier le contrat à tout moment à compter de la date de reconduction, sans frais ni pénalité. La résiliation prend effet dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Droit de rétractation - 14 jours (Art. L221-18 du Code de la consommation)

Si le présent contrat a été conclu hors établissement (à votre domicile, par téléphone ou en ligne), vous disposez d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à motiver votre décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L221-23 à L221-25. Le formulaire de rétractation est joint en annexe et peut également être retourné par tout moyen écrit (courrier ou email). Si vous demandez expressément l'exécution du contrat avant la fin du délai de rétractation, vous restez redevable du prix correspondant aux prestations déjà fournies en cas de rétractation.

Clause de révision de prix

Le prix sera révisé annuellement à la date anniversaire du contrat selon la formule : $P1 = P0 \times (ICHTTS1 / ICHTTS0)$, où ICHTTS représente l'Indice du Coût Horaire du Travail Tous Salariés publié par l'INSEE. En cas de variation supérieure à 5 %, le client sera informé par écrit 30 jours avant l'application du nouveau tarif.

Mentions légales

Assurance décennale : MAAF Assurances - police n° DEC-2024-009912 - couverture : France métropolitaine.

Responsabilité civile professionnelle : MAAF Assurances - police n° RCP-2024-009912 - couverture : France métropolitaine.

Médiation de la consommation (art. L612-1 du Code de la consommation) : en cas de litige persistant après réclamation écrite restée sans réponse dans un délai de 60 jours, vous pouvez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Médiateur compétent : CM2C - Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice - <https://www.cm2c.net> - 14 rue Saint Jean, 75017 Paris.

Protection des données personnelles (RGPD) : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'exécution du présent contrat, à la facturation et à la gestion de la relation client. Les données sont conservées pendant la durée du contrat puis archivées conformément aux obligations légales. Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité que vous pouvez exercer en contactant contact@chauffage-martin.fr. Une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).

Loi applicable et juridiction : le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relèvera, à défaut de résolution amiable, de la juridiction compétente du lieu d'exécution des prestations.

Le prestataire

Chauffage Martin SARL

Représenté par Jean Martin

Fait à Lyon, le 21/07/2026

« Lu et approuvé - Bon pour accord »

Signature et cachet :

Le client

Marie Dupont

Fait à _____, le _____

Faire précéder la signature de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé - Bon pour accord »

Signature :

ANNEXE - FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat - Annexe à l'article R221-1 du Code de la consommation.)

À l'attention de :

Chauffage Martin SARL (Jean Martin)

15 rue des Artisans, 69003 Lyon

Courriel : contact@chauffage-martin.fr

Téléphone : 06 12 34 56 78

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Contrat concerné : n° CTR-2024-001 - Entretien annuel chaudière

Commandé le (*) / reçu le (*) : _____

Nom du (des) consommateur(s) : _____

Adresse du (des) consommateur(s) : _____

Date : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.